



The European Consumers' Organisation

COMMUNIQUE DE PRESSE
PRESS RELEASE

Contact: John Phelan: +32 (0) 2 789 24 01
Date: 04/02/2011
Reference: PR 2011/005

L'union fait la force: Avancées hésitantes de l'UE sur les recours collectifs

La Commission européenne a enfin décidé d'avancer sur le sujet des mécanismes de recours collectifs en annonçant aujourd'hui l'ouverture d'une consultation publique.

Les recours collectifs judiciaires pour les consommateurs sont aujourd'hui en vigueur à l'échelle nationale dans 14 Etats membres. Cet instrument permet un accès à la justice et à une indemnisation appropriée dans un grand nombre de scénarii : surfacturation de communications de téléphonie mobile, conseil financier irresponsable, compagnies aériennes négligentes, intoxication alimentaire, médicaments nocifs, jouets dangereux, etc.

Le défaut d'indemnisation pour dommages encourus constitue une lacune majeure dans un système juridique et permet à l'industrie d'engranger illégalement des profits. Dans les seuls cas d'entente et d'abus de position dominante, on estime que les indemnisations non perçues dépassent 20 milliards d'euros¹ par an dans l'UE. Au delà de ces chiffres, la situation actuelle est non seulement inacceptable du point de vue des victimes, mais elle est déloyale à l'égard des entreprises qui respectent les règles du jeu. C'est pourquoi le BEUC estime que l'introduction d'un recours collectif en Europe aiderait à la fois les consommateurs et les professionnels.

Monique Goyens, Directrice Générale du BEUC, le Bureau Européen des Unions de Consommateurs, a déclaré:

« Cette annonce s'est fait attendre. A ce jour, 14 Etats membres ont introduit un système judiciaire de recours collectif sans que l'on ait observé des abus ou des faillites. L'introduction d'un tel système au niveau européen a été bloquée pendant trop longtemps pour des raisons liées à une comparaison erronée avec les excès du système américain. Ces excès ont fait l'objet d'une analyse approfondie et les solutions adéquates ont pu être identifiées, à savoir l'exclusion des dommages punitifs et l'octroi de la décision d'indemnisation à un juge professionnel plutôt qu'à un jury populaire. »

« Nous attendons de l'UE qu'elle ouvre un débat démocratique sur un système judiciaire juste et efficace, dans le respect des droits fondamentaux des victimes ».

FIN

¹ <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=SPEECH/10/554>

BEUC, the European Consumers' Organisation
+32 2 789 24 01 - press@beuc.eu
Want to know more about BEUC? Visit www.beuc.eu
www.twitter.com/beuctweet

 **EC register for interest representatives: identification number 9505781573-45** 